Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_10-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Délibération du Conseil Municipal

Mercredi 10 décembre 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, Mme Christelle HAGUET, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : Mme Gwenola BERHAULT (pouvoir à Mme ENGEL), M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme MACÉ),

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire introduit la séance en faisant part de son déplacement au Sénat le mardi 9 décembre pour participer à la Cérémonie du Prix du jumelage franco-allemand du Sénat 2025. Il indique que plus de 220 candidatures ont été réceptionnées dans 5 catégories pour cette première édition du prix. La commune de Broöns a été désignée lauréate dans la catégorie « Collectivités de moins de 4 232 habitants ». Il remercie chaleureusement le comité de jumelage et notamment M. Francis LORCY qui a préparé le dossier de candidature et a permis à la commune d'être lauréate.

10/12/25 – 10 – Affaires financières – Attribution d'une subvention au Comice Agricole

Chaque année, la commune verse une subvention d'environ 1 400 € au Comice Agricole, correspondant à 0,47 € / habitant.

La commune a versé une subvention de 1 412,35 € au comice agricole en 2025.

Lorsque que le Comice agricole est organisé à Broöns, le montant de la subvention est habituellement doublé.

L'édition 2025 du Comice Agricole s'est déroulée à Broöns.

Dans le cadre de cette manifestation, la commune de Broöns a rémunéré directement la compagnie qui s'est produite, La Forge Spectacle, pour un montant de 1 460 €.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_10-DE

Le 24 novembre, le Comice Agricole a sollicité la commune pour qu'elle lui verse une subvention complémentaire de 1990 € permettant de couvrir une partie des frais d'animation engagés et détaillés comme suit :

- Tournoi médiéval – compagnie ARES : 3 100 €
- Calèche de Mégrit : 400 €
- Magaly chanteuse : 480 €

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention complémentaire.

M. RENAULT précise que la demande du Comice Agricole est que la commune prenne à sa charge la moitié des frais d'animation qu'il a engagés pour cette manifestation.

M. MIRIEL estime que le bénéfice est modeste au regard du travail accompli.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBERÉ, A LA MAJORITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention complémentaire de 1 990 € au Comice Agricole.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROONS, le 17/12/2025

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

MAIRIE DE BROONS (Côtes-d'Armor)